

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Réf: OFP/DAL/S.MAR/N° 160/2020

Casablanca, le 2020

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

- Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;
- Vu l'appel d'offres ouvert n° 135/2020, relatif à la **passation d'un marché reconductible concernant l'entretien et la maintenance, y compris consommable et main d'œuvre, des machines CNC HAAS de l'OFPPT**
- Vu que la commission d'appel d'offres a relevé un vice de procédure pour une discordance constatée au niveau de l'objet dans les avis d'appel d'offres.

DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 135/2020, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 45 Paragraphe 2-a « lorsqu'un vice de procédure a été décelé » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

Le Directeur Général


Loubna TRICHA

4/13

Direction de l'Approvisionnement et
de la Logistique

Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route
Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca: - Tél : 0522 63.45.12 -
Fax : 0522 78.70.31